Siège social
31-33 rue de Maurecourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél : 01.34.43.12.92
FAX : 01.34.43.12.99

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PCPE LA HÊTRAIE

Pôles de compétences et de Prestations Externalisées

ASSOCIATION HEVEA

PCPE LA HÊTRAIE

19 rue de Vincourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01 30 31 12 51

Caractéristiques du PCPE

Le PCPE La Hêtraie est adossé à l'ESAT La Hêtraie, géré par l'Association HEVEA, et qui accueille 110 personnes pouvant présenter une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Les personnes adultes avec troubles psychiques font depuis plusieurs années, parties du public accueilli.

Le PCPE La Hêtraie est ouvert depuis le 01 janvier 2020. Il a donc 3 années d'existence au 31 décembre 2022.

L'accompagnement par le PCPE est possible de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi, 260 jours par an. Un accueil téléphonique est réalisé par le secrétariat du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.
Des astreintes téléphoniques sont en place.
Au 31 décembre 2022, l'équipe du PCPE est composée de :

- 1,60 ETP de psychologue
- 1 ETP d'éducatrice spécialisée
- 1 ETP d'apprentie éducatrice spécialisée
- 0,5 ETP de chef de service
- 0,10 ETP de secrétaire
- 0,50 d'assistante de service social, poste non pourvu au 31 décembre 2022

Soit 4,7 ETP théorique et **4, 2 ETP pourvus au 31 décembre 2022**

Public accueilli

- **Admissions :**

  - Demandes d'admission :

Les demandes d'admission nous sont adressées directement par la MDPH, soit par courrier, soit lors de réunions en présences des équipes de la MDPH, du PCPE La Hêtraie et du PCPE Rosa Parks. La MDPH présente les situations qui sont ensuite réparties géographiquement entre les deux PCPE.

Au cours de l'année 2022, nous avons constaté un nombre important de demandes d'admission. Parmi les 33 demandes d'admission reçues en 2022, 11 ont été vues et admises dans l'année et 22 ont été inscrites sur liste d'attente pour être admises en 2023.

  - Admissions réalisées et file active :

Admissions réalisées et file active	
Nombre total de personnes admises au PCPE au 31/12/2022	48
dont nombre de personnes vues pour la 1ère fois	11
dont nombre de personnes sorties dans l'année	4
Nombre de personnes accompagnées au 31/12	48
Nombre de personnes sur liste d'attente au 31/12	22

La file active du PCPE est de 40 personnes. L'année 2022 a vu ses admissions augmenter fortement jusqu'à atteindre **48 personnes** accompagnées au 31 décembre 2022. Toutefois, il y a eu **52 personnes** accompagnées tout au long de l'année 2022.

  - Sorties :

Au cours de l'année 2022, nous avons procédé à une demande de sortie du dispositif pour 7 personnes, dont 4 ont été actées par la MDPH, les autres restant pour l'instant dans notre file active jusqu'à réception de la notification de fin de prise en charge :

    - ✓ 1 sortie pour un changement de secteur. La famille a quitté le département

✓ 6 sorties demandées, dont les 4 actées par la MDPH, en général vers des ESMS de la région. Deux enfants ont été admis dans des IME en Belgique.

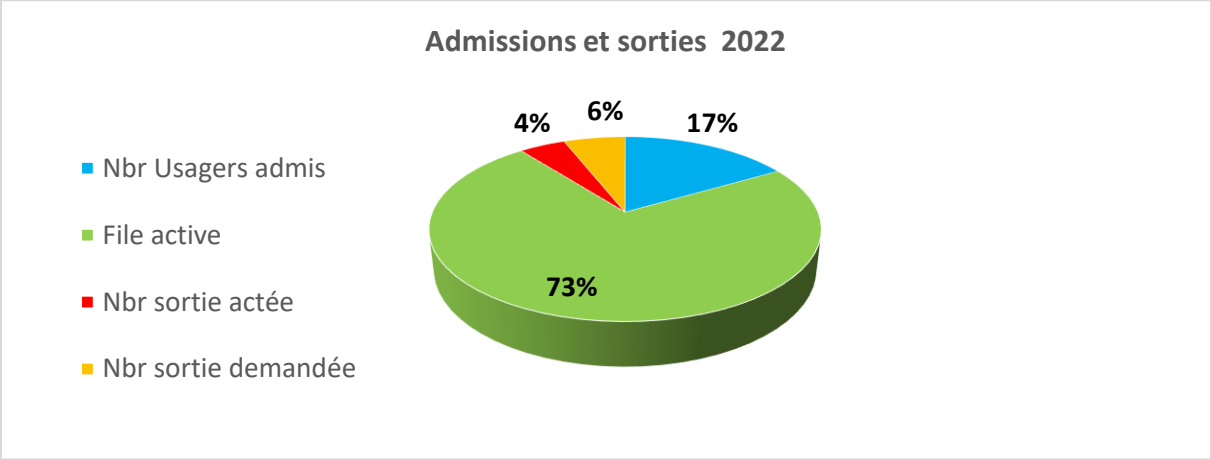

- **<u>Réponse accompagnée pour tous :</u>**

Réponse accompagnée pour tous	
Nombre de participations du PCPE **<u>en présentiel/distanciel</u>** à des GOS dans l'année <u>(nb de GOS)</u>	4
Nombre de demi-journées réalisées à la MDPH pour la participation au dispositif d'orientation permanent (réunion d'analyse de situations….)	13

Nous avons été conviés à 4 GOS en 2022, dont 3 en distanciel et 1 en présentiel. Parmi ces 4 GOS, 3 situations concernaient des personnes accueillies au PCPE et 1 hors PCPE.

Nous avons participé à 13 demi-journées de réunions avec la MDPH autour de situations du PCPE, le plus souvent dans le cadre du DIH. Lors de ces réunions, d'autres partenaires étaient conviés afin de réfléchir aux situations et coconstruire les projets.

- **Projet d'accompagnement personnalisé**

Pour chacune des personnes accueillies, l'équipe du PCPE réalise un projet personnalisé en collaboration avec les personnes et leur famille. Celui-ci est élaboré au terme d'une période d'observation de 2 mois suivant l'admission. Cependant, l'orientation sur le PCPE étant extrêmement courte (1 an renouvelable 1 fois), nous n'attendons pas la formalisation des projets personnalisés pour mettre en place des prestations directes. En effet, les besoins sont si nombreux et clairement exposés par les familles lors des premières rencontres, qu'il ne pose pas de difficultés de débuter les accompagnements sans délai. La formalisation du projet personnalisé vient ensuite pour affiner, faire un pré-bilan des accompagnements mis en place et réfléchir à plus long terme sur la mise en œuvre de l'orientation cible.

- **Profil des personnes accompagnées**

  - Sexe / âge

En 2022, le PCPE a accompagné 40 hommes et 12 femmes avec un âge moyen de 16 ans, le plus jeune ayant 6 ans, et le plus âgé 33 ans.

  - Situation scolaire et professionnelle au 31/12/2022

	Nombre de personnes selon la situation scolaire ou professionnelle au 31/12/2022	
	Scolarisé en milieu ordinaire	0
	Scolarisé avec une AVS	10
	Scolarisé avec un ESMS	2
	Non scolarisé	23
	Formation professionnelle	0
	Exerce une activité professionnelle	0
	En recherche d'activité professionnelle	0
	Sans activité professionnelle	12
	Autres	1
	Total	**48**

Au 31/12/2022, aucun jeune ou adulte de plus de 16 ans n'a d'activité professionnelle ou n'est en formation. Compte tenu des situations ceci n'a rien d'étonnant, la mise en place du soin au sens large étant la priorité avant de peut-être, pouvoir penser autre chose. D'autant plus, que la très grande majorité ne relève pas du monde du travail, même adapté mais d'un ESMS pour adultes avec ou sans hébergement. Une seule personne pourrait intégrer un ESAT mais ce n'est pas son projet à ce jour.

Quant aux enfants en âge d'être scolarisés (au nombre de 35), plus des deux-tiers ne le sont pas et sont au domicile.
10 enfants sont scolarisés en milieu ordinaire et bénéficient d'une AESH : il est important de préciser que les temps de scolarisation sont extrêmement réduits, certains enfants sont scolarisés environ 1 heure par jour 2 jours par semaine et deux seulement le sont à temps complet. Parmi ces enfants, deux sont aussi scolarisés quelques heures par semaine en IME.
Dans le contexte de scolarité en milieu ordinaire, les apprentissages scolaires ne sont pas à l'ordre du jour, la socialisation et la découverte d'un environnement extérieur au domicile sont censés être les premiers bénéfices de ces temps de scolarisation. Cependant, force est de constater que la classe, quand bien même un étayage individuel est mis en place, est un environnement complexe pour les enfants accompagnés sur le PCPE, et même parfois maltraitant. En effet ces enfants ont tous besoin d'une scolarité adaptée en EMS, en tout petits groupes, avec des apprentissages tout à fait adaptés et des temps informels qui sont inexistants car organisés pour contenir les angoisses et troubles.
2 enfants bénéficient de temps de scolarité en IME : il est aisé de constater l'écart entre le bénéfice que retire un enfant du PCPE scolarisé en IME et celui d'un enfant du PCPE scolarisé en classe primaire ou de collège.
Pour l'un des enfants scolarisés en IME, un stage a été mis en place, dans un premier temps sur deux demi-journées puis l'accueil a progressivement augmenté. Une admission est prévue début 2023.
Il est à noter que l'équipe du PCPE vient en appui aux IME par l'intermédiaire d'une professionnelle du PCPE qui se détache dans l'IME sur ces temps d'adaptation, autant de temps que nécessaire pour permettre une bonne intégration.

- Mesures de protection au 31/12

Chez les adultes, sur les 12 personnes accompagnées, et à notre connaissance, seules 2 bénéficient d'une mesure de tutelle et 3 d'une habilitation familiale, ce qui est trop peu. Faute d'assistante sociale, nous ne pouvons qu'engager un travail de sensibilisation succint et non accompagner la personne et ses aidants dans ces démarches.
Chez les enfants, 3 bénéficient d'un suivi ASE, dont une d'une OPP (en l'occurrence un placement à domicile).

- Déficience principale

81% des personnes accompagnées présentent des troubles du spectre autistique très prégnants : parmi celles-ci la grande majorité présente des troubles du comportement et des troubles sévères du langage, ce qui complexifie les accompagnements et les admissions en ESMS. Les autres déficiences se répartissent entre déficiences intellectuelles moyenne pour 5 %, déficience sévère et polyhandicap pour 4 %, troubles psychiques, plurihandicap et déficience intellectuelle légère pour 2 %.

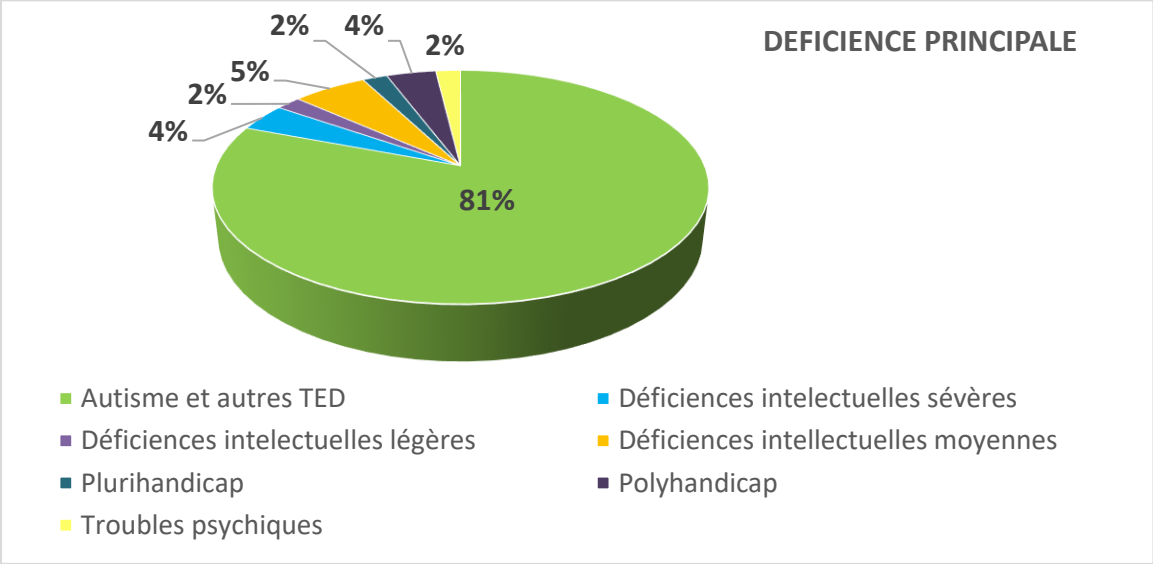

- Mode d'accompagnement avant l'admission au PCPE sur l'année 2022

Sur les 52 personnes accompagnées tout au long de l'année 2022 par le PCPE la Hêtraie :

- 52 % ne bénéficiaient d'aucun suivi avant leur admission : le domicile familial était leur seul univers, les familles étaient des aidants multi fonctions : soin, nursing, éducatif… ce que nous constatons lors des admissions au cours desquelles certains parents sont dévastés et au bord de l'épuisement.

- 5 % ne bénéficiaient que de temps de scolarité, avec tous les bémols énoncés précédemment : des temps de scolarisation extrêmement courts sur une journée, peu de journées par semaine et des enfants très angoissés au départ et au retour de la classe au regard de heures anxiogènes en groupe classe.
- 29 % ne bénéficiaient que d'un accompagnement par un professionnel libéral (souvent psychomotricien, parfois éducateur), au mieux 2 heures par semaine… A noter que ce sont pour la plupart des situations transmises par le PCPE Rosa Parks.
- 6 % étaient déjà accueillis en ESMS en accueil temporaire.
- 4 % Bénéficiaient d'une mesure ASE
- 4 % étaient accueillis, soit en hôpital de jour, soit en hôpital psychiatrique (USIDATU)

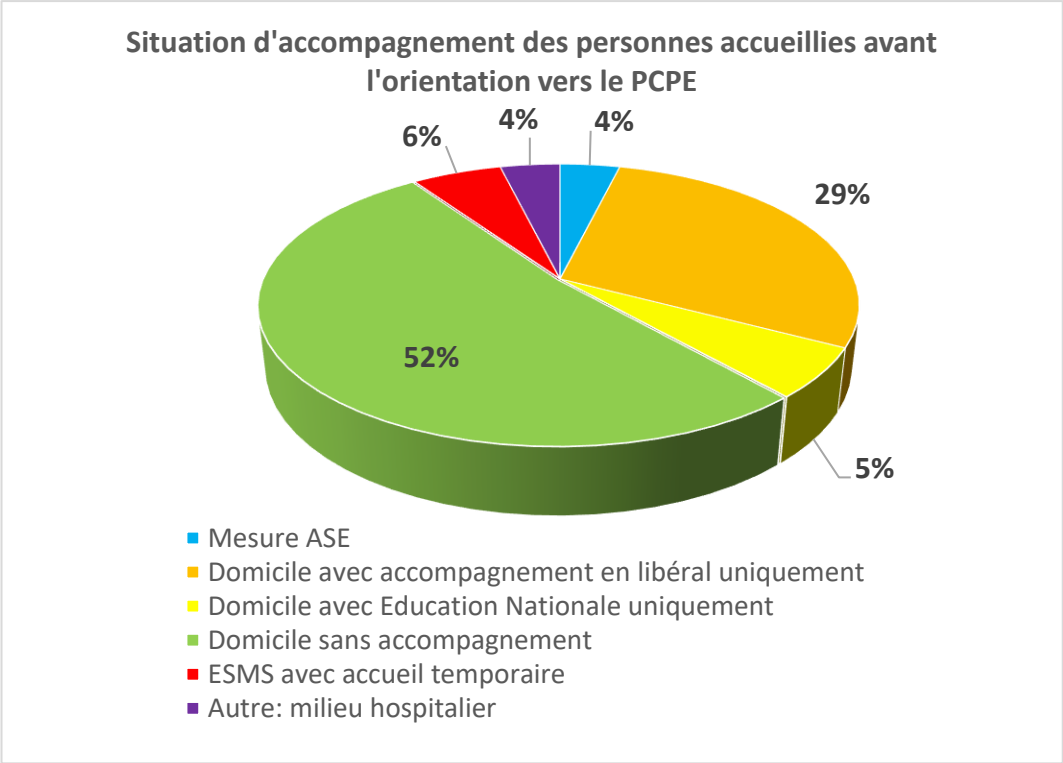

- Modalité d'accompagnement principale durant le parcours au PCPE

Parmi la file active de 52 personnes accompagnées en 2022, toutes bénéficient de prestations réalisées par le PCPE ou par des prestataires avec lesquels nous avons une convention de partenariats et que nous finançons. Pour 42 %, l'accompagnement est complété par des prestations financées par la PCH.

Activité

- **Prestations directes**

5098 heures de prestations directes ont été réalisées en 2022 ; elles se décomposent ainsi :

- Prestations directes réalisées selon le type d'intervenant :

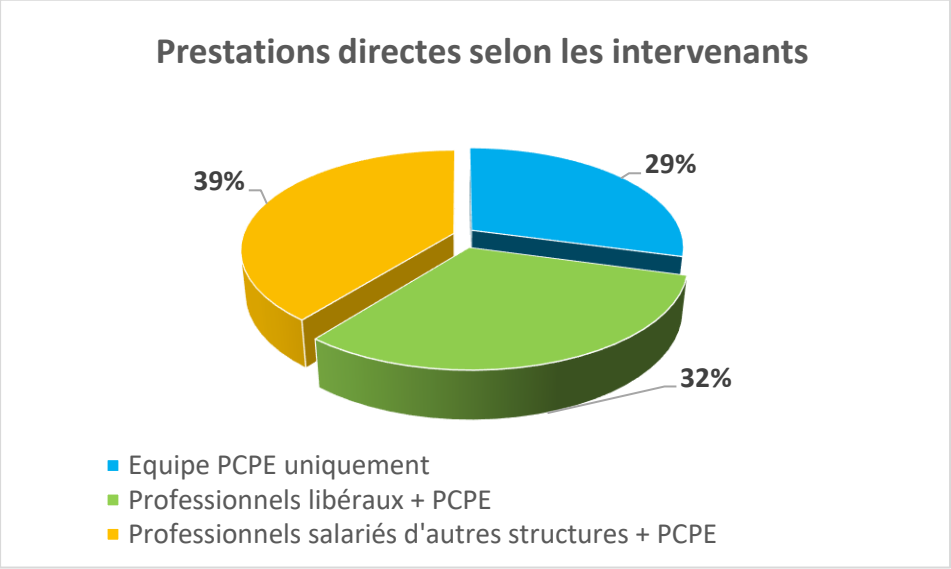

Si 29 % des personnes accompagnées ont bénéficié de prestations délivrées uniquement par les salariées du PCPE, 32 % ont bénéficié en plus de prestations nombreuses menées par des partenaires : majoritairement des éducateurs en libéral, des psychomotriciens ou encore des éducateurs sportifs et 39 % des prestations ont été réalisées aussi par des salariés d'autres structures comme des Services à Domiciles, des organismes de séjour de répit etc.

- Répartition des prestations directes

La majorité des prestations directes se répartie de façon équitable en faveur de la participation sociale et de l'autonomie, elles se décomposent de la façon suivante :

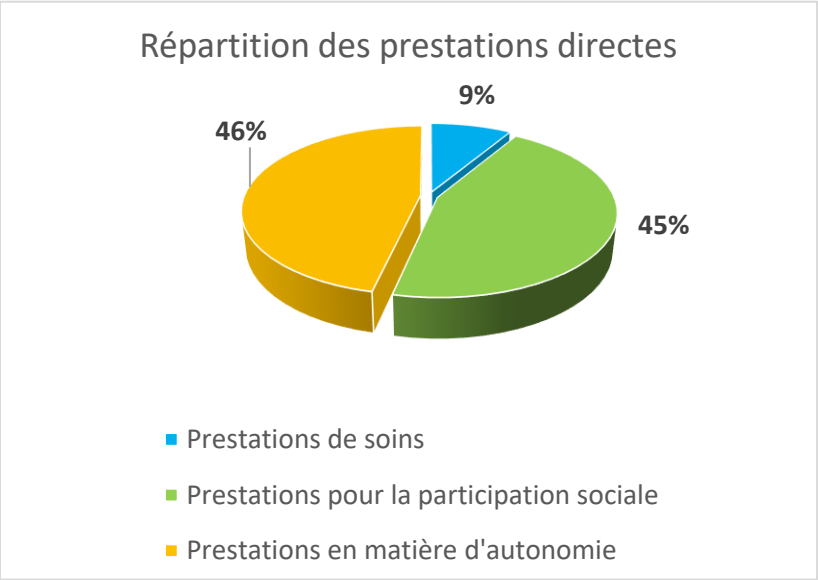

- Prestations en matière d’autonomie

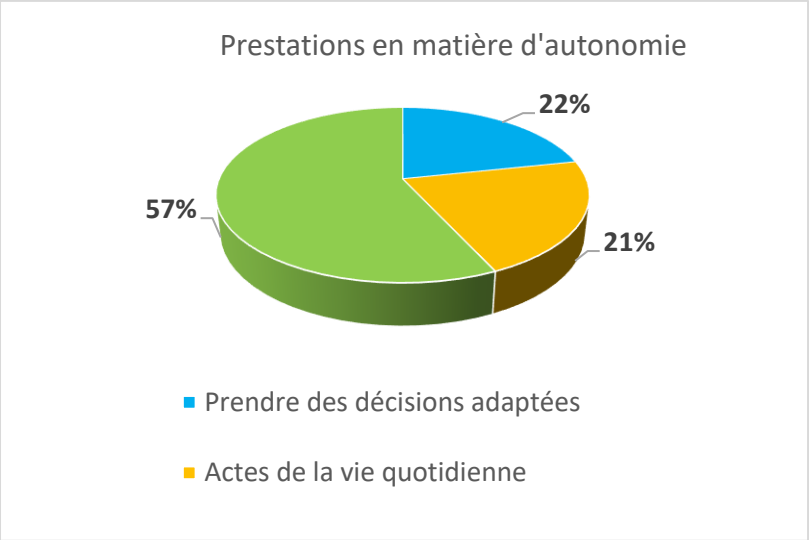

Sans surprise au regard du profil des bénéficiaires du PCPE, les prestations réalisées en matière d’autonomie sont très majoritairement destinées à la communication et aux relations avec autrui avec un travail sur les habiletés sociales et les moyens de communication alternatives adaptées (PECS, Makaton…)

- Prestations pour la participation sociale

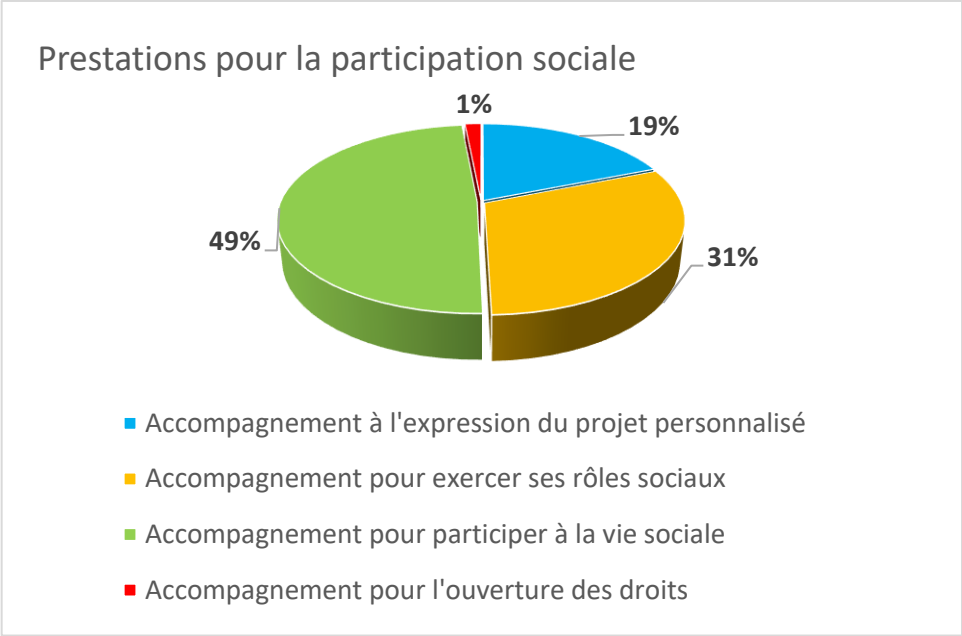

La rubrique « accompagnement pour exercer ses rôles sociaux » est majoritairement dédiée à l'accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées (médiation équine, éducateurs libéraux, éducateurs sportifs …).

Celle concernant la participation à la vie sociale est quasiment intégralement orientée vers la participation aux activités sociales et de loisirs (visite à la ferme pédagogique, sorties en groupe, visite culturelles, promenades ...).

- Prestations directes réalisées selon le public

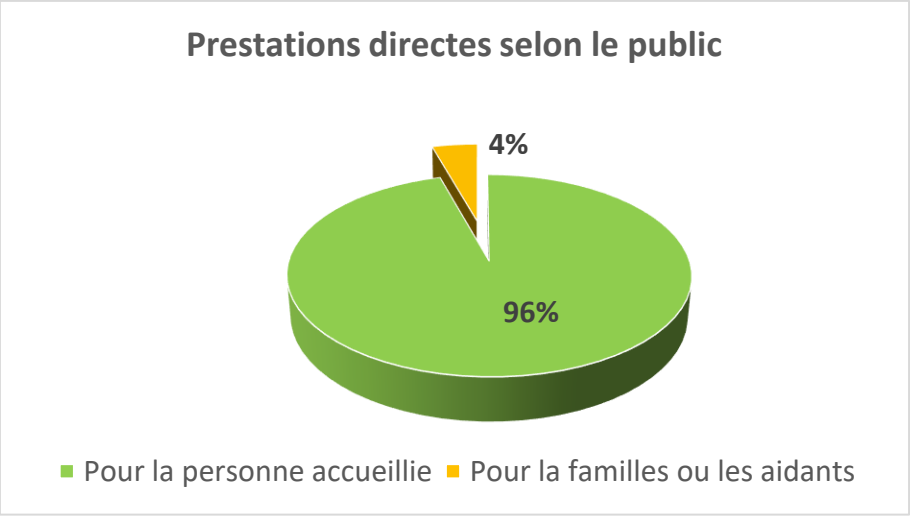

96 % des prestations du PCPE ont été à destination des personnes accompagnées et 4 % auprès des familles. En effet, celles-ci, dans la grande majorité des cas sont en difficulté avec leur enfant et en situation de précarité sociale ; elles sont en demande de répit mais aussi de soutien à la parentalité. Les interventions aux domiciles des psychologues pour la guidance parentale sont alors nécessaires. De plus, nous avons mis en place des groupes de paroles pour les mères (souvent seules) ainsi que des groupes de paroles à destination des fratries. Les frères et sœurs sont en effet les « oubliés », les parents étant mobilisés par leur enfant en situation de handicap.

- **<u>Prestations indirectes</u>**

  - Transport :

Le PCPE La Hêtraie intervient dans toute la partie ouest du Val d'Oise, et dispose pour cela de trois véhicules électriques. Les temps de transport sont conséquents et représentent une partie non négligeable du temps d'intervention. De plus, les familles des enfants accueillis ne sont pour la plupart pas véhiculées et les bénéficiaires porteurs de troubles du comportement rendent difficiles l'utilisation des transports en commun.

- Administratif :

Le temps administratif est conséquent mais est difficile à quantifier. Il appartient pour une bonne partie à la cheffe de service dont les principales missions d'ordre administratif sont :

1. Mettre en place des partenariats (recherches, rencontres, rédaction de conventions)
2. Rédiger des écrits pour les partenaires institutionnels
3. Mettre en forme les observations, évaluations,
4. Participer aux réunions (2h par semaine de réunion institutionnelles)

Les autres professionnelles du PCPE ont également un temps de travail correspondant à des prestations indirectes non négligeables.

Nous avons estimé que par semaine en moyenne :

- La cheffe de service consacre 10 heures à ces tâches (elle est à mi-temps)
- Les éducatrice / psychologues consacrent 3h45 aux prises de contact partenariaux et aux écrits divers.
- La secrétaire consacre par définition l'intégralité de son temps (10% ETP) à l'administratif.

Cela représente en moyenne 7 heures par semaine par professionnelle, ce qui, pour l'équipe, représente 28 heures environ.

- Formations :
  - Une apprentie, salariée du PCPE, réalise sa formation d'éducatrice spécialisée, sous la tutelle de l'éducatrice spécialisée du PCPE.
  - L'éducatrice spécialisée a entamé une formation CAFERUIS en septembre 2022
  - Les professionnelles du PCPE participent tous les mois à un groupe d'analyse des pratiques trans-institutionnel réunissant les équipes des deux PCPE du Val d'Oise. Ces séances de groupes sont assurées par un psychologue clinicien.

- Partenariats :

Nos partenariats se sont développés en 2022 pour atteindre 44 prestataires ; la très grande majorité est formalisée par une convention.

- Psychomotricité (16 partenaires)
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Médiation animale (5 partenaires)
- Musicothérapie (2 partenaires)
- Art Thérapeute
- Services à domicile (2 partenaires)
- Educateurs spécialisés et/ou sportifs en libéral (13 partenaires)
- Séjours de répit (3 partenaires)
- ERHR
- Autism'Action 95
- 123 Tremplin
- Etc

Nous avons aussi conventionné avec un IME avec pour objectif l'admission d'une jeune, admission qui devrait se concrétiser début 2023 après 1 an de coopération.

Projets et perspectives :

Des mouvements de personnels et des changements de périmètre de direction ont été annoncés à la fin du second semestre 2022 et auront un impact important en début d'année 2023.

Une redéfinition des périmètres de direction afin de permettre une meilleure efficience et une synergie des services est programmée début 2023. L'impact sur le PCPE est donc important puisqu'il implique un déménagement, un changement de directeur et de cheffe de service. L'actuelle cheffe de service du PCPE est redéployée à temps plein sur l'ESAT, et l'actuelle éducatrice spécialisée, déjà en formation CAFERUIS, deviendra cheffe de service du PCPE courant février 2023. Il est donc envisagé de recruter une nouvelle éducatrice spécialisée à temps plein pour la remplacer. La secrétaire de l'ESAT a émis le souhait de rejoindre l'équipe du PCPE et d'entamer parallèlement une VAE d'assistante sociale plus en phase avec son projet et son parcours professionnel antérieur.

La psychologue à temps plein quittant le PCPE au 31 décembre 2022 pour rejoindre le nouveau SAMSAH HEVEA, un recrutement est prévu et interviendra au cours du 1er semestre 2023.

La rédaction du projet de service se poursuivra en 2023 et sera l'opportunité d'entamer une réflexion sur le contenu des projets liés à l'ouverture des deux samedis matins par mois au PCPE.

Ces changements seront l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique au sein de l'équipe et d'offrir de nouvelles opportunités aux bénéficiaires du PCPE.

Patrick ALBIN, directeur du PCPE

Clotilde BOURDEAU, Chef de service